

La Commission a soumis aux co-présidents de la Conférence de Genève son neuvième rapport intérimaire sur ses propres travaux et sur la façon dont les parties se sont acquittées de leurs obligations. Les travaux de la Commission ont continué de porter surtout sur l'application des clauses d'ordre militaire de l'accord d'armistice. L'efficacité du contrôle des importations d'armes laisse toujours à désirer, particulièrement aux frontières terrestres et maritimes du Nord-Vietnam. Toutefois, la simple présence de la Commission a paru servir, comme par les années passées, les intérêts de la paix au Vietnam comme sur l'ensemble du territoire indochinois.

Au Cambodge les travaux de la Commission ont été de nature limitée et la Commission elle-même a réduit ses effectifs. Le Gouvernement de l'URSS a accusé le Royaume-Uni, au mois d'octobre, d'avoir violé les principes des accords de Genève, en proposant au Gouvernement du Cambodge la dissolution de la Commission internationale en ce pays. Le Royaume-Uni a nié avoir jamais fait une telle proposition. Il a fait remarquer dans une note adressée à l'URSS que le Gouvernement cambodgien avait été consulté d'une façon non officielle; il s'agissait de sonder son attitude sur un éventuel ajournement de la Commission de façon à pouvoir entreprendre avec le Gouvernement soviétique des discussions à ce sujet. Cette initiative avait été prise avec l'espoir de réduire les dépenses de la Commission, jusqu'alors supportées, à part égale, par les contributions de quatre pays, le Royaume-Uni, la France, l'Union soviétique et la République populaire chinoise. En fait, le Gouvernement cambodgien avait exprimé le désir de voir assurer le maintien de la Commission, mais il avait également laissé savoir qu'il consentirait à son ajournement si tel était le désir des principaux membres de la Conférence de Genève.